



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3366^e séance

Jeudi 21 avril 1994, à midi

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Keating	(Nouvelle-Zélande)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Chen Jian
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Yañez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Khan
	République tchèque	M. Vanhara
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation au Libéria

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1994/463)

La séance est ouverte à 12 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1994/463)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, document S/1994/463.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/474, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les révisions suivantes à apporter au projet de résolution contenu dans le document S/1994/474, dans sa version provisoire.

Premièrement, le cinquième alinéa du préambule doit se lire comme suit :

«Louant le rôle positif que joue la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en s'efforçant d'aider à rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria, et demandant instamment à la Communauté de poursuivre ses efforts afin d'aider les parties libériennes à mener à bien le processus de règlement politique dans le pays.»

Deuxièmement, à la première ligne du paragraphe 8 du dispositif, il faut remplacer le mot «reste» par le membre de phrase suivant : «poursuit ses efforts pour favoriser le processus de paix au Libéria et qu'il est».

Telles sont les révisions qui seront apportées au projet de résolution dont est saisi le Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Libéria, à qui je donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et pour la manière très efficace dont vous dirigez les travaux du Conseil. J'aimerais aussi exprimer à votre prédécesseur notre reconnaissance pour la compétence dont il a fait preuve à la présidence du Conseil le mois dernier.

Permettez-moi d'exprimer la sincère reconnaissance du Gouvernement et du peuple du Libéria à l'égard du Secrétaire général pour son troisième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1994/463), en date du 18 avril 1994.

Ce rapport souligne les progrès accomplis par la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) dans l'exécution de son mandat et identifie les questions qui doivent être réglées par les parties libériennes. Il précise également l'appui que doit apporter la communauté internationale pour favoriser les perspectives d'un règlement pacifique du conflit civil libérien.

Comme le Conseil le sait, la base des efforts actuellement déployés pour mettre fin au conflit au Libéria réside dans l'Accord de Cotonou du 25 juillet 1993. Depuis sa

signature, les parties concernées ont mis en oeuvre la plupart des dispositions politiques de l'Accord. Le Conseil d'État de transition, qui est entré en fonctions le 7 mars dernier, gère maintenant les affaires de l'État.

La Commission électorale nationale a aussi amorcé les travaux préparatoires en vue des élections présidentielles et législatives prévues le 7 septembre 1994. De plus, les parties se sont mises d'accord sur la répartition de 13 des 17 ministères composant le Gouvernement.

Je suis heureux d'informer le Conseil que, depuis la publication du rapport du Secrétaire général, le Conseil d'État de transition a, sur la base d'un accord antérieur conclu entre les parties au conflit, procédé à la nomination, le 19 avril 1994, des Ministres de la justice, des finances et de la défense en vue de leur confirmation par l'Assemblée législative de transition. D'après des renseignements provenant de Monrovia, leur nomination a déjà été confirmée et les ministres ont prêté serment.

Le seul portefeuille ministériel restant est celui de ministre des affaires étrangères. Nous avons appris qu'il serait attribué rapidement.

Il s'agit là d'un développement positif étant donné que la nomination des quatre ministres qui restaient à désigner facilitera le travail du Gouvernement.

Nous partageons également les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport concernant le retard dans le désarmement des combattants dû à la poursuite des combats dans le pays. Le Conseil d'État de transition a appelé les parties concernées à cesser les hostilités et à permettre une solution pacifique du conflit, en se conformant aux termes de l'Accord de Cotonou et aux aspirations de la grande majorité du peuple libérien, victime innocente de cette tragique guerre civile.

La recommandation spécifique faite par le Secrétaire général concernant les nécessaires modifications à apporter aux conditions constitutionnelles de la procédure électorale est examinée par le Conseil d'État de transition. La proposition de l'équipe technique des Nations Unies au Gouvernement pour que celui-ci apporte une contribution de 8,5 millions de dollars au processus électoral est en cours d'examen.

Ce que le peuple libérien a accompli en ce qui concerne les aspects politiques de l'Accord de Cotonou peut être effectivement mis en oeuvre lorsque sa composante militaire, le désarmement des combattants, se concrétisera.

En vertu de l'Accord de Cotonou, le désarmement des combattants relève de la responsabilité du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Cependant, le Gouvernement national de transition au Libéria est en train d'encourager le dialogue entre les parties en vue d'accélérer le processus de désarmement.

Le rapport du Secrétaire général identifie clairement ces problèmes et les exigences à satisfaire. La Commission électorale demande une aide financière pour toutes les élections. Une aide financière et technique sera nécessaire entre autres pour la démobilisation et la réintégration des ex-combattants et pour la reconstruction et le redressement du Libéria. À cet égard, la délégation du Libéria s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils continuent de contribuer au Fonds d'affectation spéciale et de fournir une aide humanitaire accrue au pays.

Je souhaite ici remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial, ainsi que l'Organisation de l'unité africaine et les États membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest pour l'aide qu'ils continuent d'apporter au processus de paix au Libéria. Nous remercions également tous les gouvernements amis et les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour leur soutien indéfectible. Le peuple du Libéria n'oubliera jamais leur attitude généreuse.

Bien que l'on continue à faire des progrès sur la voie du règlement du conflit libérien, j'aimerais toutefois appeler à la prudence. Le grand nombre de revers qu'ont connus les efforts de paix dans d'autres régions en conflit nous incite à nous assurer de l'existence de garanties suffisantes en matière de sécurité avant la tenue d'élections. Le processus de paix au Libéria apparaît comme une réussite. De fait, il représentera un acquis remarquable de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et son organisation sous-régionale, la CEDEAO, dans la solution d'un conflit armé. Aussi, nous ne pouvons que prier Dieu le Tout-Puissant pour que les Nations Unies, par le biais du Conseil de sécurité, fassent en sorte que la paix au Libéria se concrétise de façon définitive afin que le peuple du Libéria puisse jouir des bienfaits de la paix, de la cohésion et de la prospérité qu'il mérite tant. Par conséquent, nous appuyons le projet de résolution dont le Conseil est saisi et demandons qu'il soit adopté à l'unanimité.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi, tel qu'il a été oralement révisé dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a lu avec un grand intérêt le rapport très utile du Secrétaire général contenu dans le document S/1994/463 du 18 avril 1994, troisième d'une série de rapports intérimaires sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Nous nous félicitons de ce rapport et nous rendons hommage au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Trevor Gordon-Somers, pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de consacrer au processus de paix au Libéria.

Ma délégation se réjouit du fait que les parties libériennes ont franchi plusieurs étapes importantes dans la mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou dont, entre autres, — et ce n'est pas la moins importante — l'installation du Conseil d'État du Gouvernement national de transition, le 7 mars; le début simultané du désarmement; et l'entrée en fonctions officielle, le 11 mars, de l'Assemblée législative de transition. Il s'agit là sans aucun doute d'une évolution positive de la situation, et nous félicitons les parties pour leurs efforts concrets qui ont permis de tels progrès.

Cependant, plusieurs difficultés existent sur la voie d'une paix durable au Libéria telle que les membres du Conseil souhaitent la voir s'installer. Trois difficultés majeures peuvent être évoquées.

Tout d'abord, malgré l'installation du Conseil d'État du Gouvernement national de transition il y a plus d'un mois, des divergences persistent quant à certaines nominations gouvernementales qui ont entravé le fonctionnement normal du Gouvernement et de l'Assemblée législative de transition.

En second lieu, malgré l'optimisme du début, le processus de désarmement n'a pas progressé de façon significative. Cela est dû non seulement aux difficultés logistiques et d'ordre pratique rencontrées par le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la CEDEAO, mais aussi aux nouveaux combats entre factions anciennes et nouvelles dans différentes régions du pays.

Enfin, s'agissant du processus électoral, un certain nombre de questions doivent être réglées dont l'éducation des électeurs, le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées et la mobilisation des ressources nécessaires au déroulement des élections. Tous ces points doivent faire l'objet d'une attention prioritaire de la part des parties si la date du 7 septembre pour la tenue du scrutin doit être maintenue, comme le souhaite et le demande la communauté internationale.

Le projet de résolution sur le Libéria sur lequel nous allons nous prononcer représente, aux yeux de ma délégation, un effort satisfaisant pour faire avancer le processus de paix et ce, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, en décidant de prolonger le mandat de la MONUL de six mois, tel que recommandé par le Secrétaire général, le projet de résolution souligne que la communauté internationale et les Nations Unies doivent continuer d'apporter leur appui au processus de paix au Libéria.

Toutefois, en prévoyant, dans son projet de résolution, d'examiner à nouveau la situation au Libéria d'ici au 18 mai, c'est-à-dire dans quelques semaines, le Conseil de sécurité souligne la nécessité, pour les parties, de prendre des mesures concrètes pour faire avancer le processus de paix en tant que base du soutien continu de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, le projet de résolution prie instamment les parties libériennes de mettre fin aux hostilités partout au Libéria et de coopérer pleinement avec l'ECOMOG pour mener à bien le processus de désarmement. De l'avis de ma délégation, cela est d'une importance cruciale pour le rétablissement de la confiance entre les parties, le prompt retour et la réinstallation des réfugiés, le fonctionnement du Gouvernement de transition et pour ce qui est des chances de pouvoir tenir les élections à la date prévue.

Enfin, le projet de résolution reconnaît la nécessité de verser des contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Libéria, de fournir une assistance accrue à l'ECOMOG pour lui permettre de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées aux termes de l'Accord de Cotonou et, plus important que tout peut-être, de soutenir les activités d'assistance humanitaire et de développement au Libéria. Le projet de résolution encourage en conséquence les États Membres à fournir ce soutien.

Je dirai pour terminer que durant les quatre dernières années, le peuple libérien a subi de grandes épreuves et que

ces épreuves doivent cesser. La communauté internationale a certes accordé tout son soutien aux efforts déployés par le peuple libérien pour rétablir la paix et pour faire face aux énormes problèmes humanitaires et au problème des réfugiés découlant de cette guerre désespérante et insensée, mais l'ampleur des problèmes demeure grave. Le Gouvernement nigérian, qui, pour sa part, a soutenu le Libéria depuis le début de la crise actuelle, ne lui fera pas défaut. C'est pourquoi ma délégation demande à nouveau à la communauté internationale tout entière de poursuivre ses efforts, voire de redoubler d'efforts pour aider le peuple libérien à faire face à l'énorme tâche de reconstruction qui l'attend.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1994/474, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement dans sa version provisoire, a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 911 (1994).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Inderfurth (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis constatent avec satisfaction que, depuis la dernière réunion tenue par le Conseil en février au sujet du Libéria, les parties libériennes ont fait quelques progrès, quoique limités, vers l'application du processus de paix. Toutefois, nous restons préoccupés par les retards et les obstacles dressés par plusieurs parties à l'encontre du processus de paix. Nous sommes également gravement préoccupés par la persistance de la violence.

Le monde est actuellement témoin de nombreux conflits sanglants et absurdes — qui tous exigent l'attention de la communauté internationale et imposent des fardeaux accablants à l'Organisation des Nations Unies. Il serait vraiment tragique que le Libéria retombe dans l'horreur de la guerre civile. Il appartient à toutes les parties libériennes

d'oeuvrer pour assurer un avenir pacifique au Libéria. La communauté internationale s'efforce de les aider à atteindre cet objectif. Les mécanismes de paix ont été énoncés dans l'Accord de Cotonou. Le Conseil de sécurité veillera soigneusement à ce que les parties honorent les engagements qu'elles ont contractés et respectent les échéances qu'elles ont acceptées.

La résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité prévoit deux examens dans les mois à venir : l'un pour vérifier si les parties ont réglé leurs divergences au sujet de plusieurs postes clefs du cabinet, et l'autre pour s'assurer du progrès. Nous comptons que d'ici au 30 juin, les Libériens auront franchi certaines étapes : premièrement, nous espérons que le Gouvernement national de transition libérien non seulement sera complètement installé, mais qu'il fonctionnera efficacement à Monrovia et au-delà; deuxièmement, nous espérons que des camps supplémentaires de désarmement et de démobilisation auront été créés, et que 30 % environ des combattants auront été désarmés; troisièmement, nous espérons que la Commission électorale sera activement engagée à préparer les élections du 7 septembre, y compris la mise au point d'un calendrier pour l'inscription des électeurs, le dépôt des candidatures et autres activités préparatoires vitales; et, quatrièmement, nous espérons que le cessez-le-feu sera dans l'ensemble respecté.

La réalisation de ces objectifs est indispensable au succès et à la poursuite de la présence de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria. Si les parties ne peuvent pas franchir ces étapes, mon gouvernement est prêt à demander au Conseil d'examiner la question de savoir s'il convient d'écourter ou de mettre fin à la Mission.

Nous avons entendu dire qu'il se pouvait que les parties aient récemment pris des dispositions pour pourvoir certains des postes encore vacants du cabinet. Je dirai simplement pour terminer que nous espérons que cela permettra au Libéria de sortir de l'impasse politique où il se trouve actuellement. L'efficacité du Gouvernement de transition dépend de la coopération et de la participation actives de chacun des signataires de l'Accord de Cotonou.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Brésil a voté pour la résolution 911 (1994) parce que nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité doit continuer d'accorder un appui résolu aux efforts visant à rapprocher les parties libériennes et permettre l'avènement d'une ère de paix et de stabilité dans ce pays. À cet égard, ma délégation est profondément reconnaissante au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Trevor Gordon-Somers, du rôle créatif qu'il n'a cessé de jouer. Nous

louons également les efforts faits par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour aider à rétablir la paix et la sécurité au Libéria.

Des mesures positives ont été prises par les parties concernant l'application de l'Accord de Cotonou, telles que la mise en place du Conseil d'État du Gouvernement de transition et l'amorce du processus de désarmement. Hier, le Conseil a reçu des informations concernant la nomination de trois membres du cabinet du Gouvernement de transition, ce qui est un événement encourageant dans le processus de paix.

Malgré les progrès réalisés, les poussées de violence, les problèmes dans la fourniture de l'aide humanitaire et le nombre considérable de réfugiés et de personnes déplacées risquent encore de compromettre tout ce qui a été accompli jusqu'à présent.

Nous nous félicitons de la décision prise par les parties de tenir des élections libres et honnêtes le 7 septembre 1994 et leur demandons instamment de respecter scrupuleusement la date convenue afin de permettre au processus de paix d'aller de l'avant. En ce qui concerne le système électoral à appliquer pour ces élections, nous espérons que les

parties décideront d'adopter le système qui leur semble le plus apte à répondre aux besoins du peuple libérien, sur la base d'élections réellement libres et honnêtes. La prorogation actuelle du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pour une période additionnelle de six mois est très importante, compte tenu du fait qu'elle s'étend au-delà de la période des élections.

Les parties doivent persévérer dans leurs efforts politiques et coopérer avec la MONUL et le Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la CEDEAO à la complète mise en oeuvre de l'Accord de Cotonou, cadre d'une paix durable au Libéria. Sinon, on risque d'envoyer un mauvais signal à la communauté internationale et de compromettre une négociation de paix soigneusement élaborée au prix de gros efforts. Le Conseil, quant à lui, doit continuer de surveiller de près la situation afin d'encourager les parties au Libéria à oeuvrer pour un règlement concret de la situation et de mettre en garde contre tout retard apporté indûment au processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.